

## EMPRUNT DE CONVERTISSEMENT DU CANADA DE 1958

Obligations en cours			Convertibles en			
Échéance	N° de l'emprunt de la Victoire	Portant le coupon sous-mentionné et tous les coupons sur-séquents	Nouvelle émission	Comptant pour \$1,000 d'obligations	Terme	Échéance
			%	\$	années	
1 <sup>er</sup> janv. 1959.....	5	1 <sup>er</sup> janv. 1959.....	} 4½ ou 4¼	{ 25 22.50 12.50 17.50 15.0	25	1 <sup>er</sup> sept. 1983
1 <sup>er</sup> juin 1960.....	6	1 <sup>er</sup> déc. 1958.....				
1 <sup>er</sup> fév. 1962.....	7	1 <sup>er</sup> fév. 1959.....				
1 <sup>er</sup> oct. 1963.....	8	1 <sup>er</sup> oct. 1958.....				
1 <sup>er</sup> sept. 1966.....	9	1 <sup>er</sup> sept. 1958.....				
1 <sup>er</sup> janv. 1959.....	5	1 <sup>er</sup> janv. 1959.....	} 3½	{ 25 22.50 12.50	7	1 <sup>er</sup> sept. 1965
1 <sup>er</sup> juin 1960.....	6	1 <sup>er</sup> déc. 1958.....				
1 <sup>er</sup> fév. 1962.....	7	1 <sup>er</sup> fév. 1959.....				
1 <sup>er</sup> janv. 1959.....	5	1 <sup>er</sup> janv. 1959.....	} 3	{ 15 12.50	3½	1 <sup>er</sup> déc. 1961
1 <sup>er</sup> juin 1960.....	6	1 <sup>er</sup> déc. 1958.....				

Le long terme de l'émission de convertissement a été davantage accentué par une clause qui interdit le remboursement anticipé. Contrairement aux emprunts de la Victoire, l'État ne peut appeler au remboursement les obligations de convertissement avant leur échéance. Beaucoup de spécialistes étaient d'avis que la possibilité du remboursement anticipé de l'énorme dette de 6,400 millions tendait auparavant à affaiblir grandement le marché obligataire canadien.

Sous certains rapports, l'emprunt de convertissement a été une opération qui valait aux détenteurs primitifs des droits, comme il en est accordé depuis longtemps pour faciliter la vente d'actions et d'obligations. Au cours de la campagne, les détenteurs d'obligations de la Victoire avaient le droit de les conserver, de les vendre à d'autres ou de les convertir en obligations à plus long terme tout en touchant des bonis attrayants en vertu d'une offre d'échange qui a expiré le 15 sept. 1958. Cette méthode de financement a rendu accessible l'emprunt de convertissement à tous les investisseurs, détenteurs ou non d'obligations de la Victoire à l'époque de l'échange.

Lorsque, désireux de posséder de l'argent liquide, les anciens détenteurs des obligations de la Victoire vendaient leurs titres, ils pouvaient les vendre à une maison de placements qui les revendait à des clients qui n'en avaient pas mais qui désiraient souscrire à l'émission de convertissement. Comme dans le cas de la plupart des "droits", cependant, les détenteurs primitifs qui les conservaient bénéficiaient d'une récompense. En général l'opération a été en quelque sorte un échange volontaire à valeurs égales, plus un paiement d'appoint destiné à dédommager les détenteurs d'obligations de la Victoire de l'échéance plus reculée des nouvelles obligations. L'emprunt visait d'abord à étaler davantage une part importante de la dette nationale en répartissant les échéances sur une période beaucoup plus longue de 6.0 à 10.6 ans.

D'après les dernières statistiques (30 avril 1959), le total du convertissement a été de \$5,805,519,850. L'émission à 3 p. 100 de 1961 y a participé pour \$1,020,514,000, l'émission à 3½ p. 100 de 1965 pour \$1,266,723,100, l'émission à 4½ p. 100 de 1972 pour \$1,366,733,800 et l'émission à 4¼ p. 100 de 1983 pour \$2,151,548,950. Si l'on soustrait le total converti (\$5,805,519,850) du montant primitif en cours (\$6,415,880,350), le solde d'obligations de la Victoire s'établit à \$610,360,500. Ce sont surtout les particuliers et les sociétés dont la dette en cours appelait un prochain règlement qui ont conservé leurs obligations.

Il faut noter que l'emprunt de convertissement de 1958 en a été un exclusivement de refinancement et n'a pas comporté une part de financement nouveau; le financement nouveau s'est continué au fur et à mesure que l'État a eu à faire face à diverses dépenses. En somme l'État a facilité le financement dans tous les domaines de l'emprunt obligataire en appliquant sur une échelle gigantesque le principe fondamental de la consolidation de la dette fédérale.